



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1283**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23985- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 9 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 9 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix est propriétaire d'un immeuble sis au 9 rue Pierre et Marie Curie et cadastré section AT n°162 acquis par acte en la forme administrative numéro 24249, du 17 mai 1978.

Il est composé de trois étages sur cave en sous-sol avec rez-de-chaussée et grenier, d'une superficie d'environ 240 m².

Par délibération du 16 décembre 2008, il avait été décidé de procéder par vente aux enchères au prix de 540 000 euros au vu de l'évaluation de France Domaines en date du 24 janvier 2008, estimant le bien à 600 000 euros.

Lors de la séance de vente aux enchères du 21 janvier 2010, le bien n'a trouvé aucun acquéreur. Il apparaît que le prix proposé était trop élevé, d'autant plus qu'un des appartements sur les trois figurant dans cet immeuble, fait l'objet d'un bail loi de 1948, avec un très faible loyer, ce qui en diminue sa rentabilité.

En outre, le Marché Immobilier des Notaires, avait estimé cet immeuble à un prix inférieur à l'estimation des domaines.

En conséquence, la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 05 mars 2010, avait décidé la mise en vente de cet immeuble, au prix de 450 000 euros qui semblait plus correspondre au prix du marché actuel, à la situation et à l'état du bien.

L'avis de France Domaines étant périmé une nouvelle saisine des services fiscaux est intervenue le 19 juillet 2010, un nouvel avis avait été rendu le 2 septembre 2010 estimant le bien à 480 000 euros.

La commission de vente s'était réunie le 17 septembre 2010 et avait décidé d'octroyer la vente à M. DUANI pour 551 000 euros.

Malheureusement M. DUANI n'a pas obtenu son prêt (condition suspensive liée à la vente). L'immeuble a donc été remis à la vente par publicité dans la presse locale.

La commission de vente s'était réunie à nouveau le 16 mai 2011 et avait décidé de vendre l'immeuble à la SCI AIX – CURIE au prix de 500 000 euros avec conditions suspensives (obtention d'un crédit, obtention du permis de construire).

Malheureusement la SCI Aix-Curie n'a pas obtenu son prêt (condition suspensive liée à la vente).

L'immeuble a donc été remis à la vente par publicité dans la presse locale les 6, 10 et 15 septembre 2012 et sur le site internet de la ville.

Les acquéreurs avaient la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 11 octobre 2012.

Les plis ont été ouverts en Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 16 octobre 2012 et il a été décidé la vente de l'immeuble au prix de 482 000 euros sans condition suspensive à la SCI Pierre Marie (en cours de formation) dont les associés sont :

- M. Jean-Marc FORTES et Mme Eve MUZZIN,
- M. Philippe FORTES et Mme Karine DEVILLERS,
- M. Pierre-Laurent FORTES et Mme Marlène FORTES.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu les articles L2241-1 et L2241-6 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'avis de France Domaine en date du 09 août 2012 estimant le bien à 480 000 euros

- **DECIDER** de l'aliénation de l'immeuble sis 9 rue Pierre et Marie Curie à Aix en Provence cadastré section AT n°162 à la SCI Pierre Marie au prix de 482 000 euros selon les modalités décrites ci-dessus.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir et toutes pièces qui en seront la suite ou la conséquence.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente de l'immeuble cédé par la Ville.

2012.1283 - VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 9 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16, rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

pole gestion publique

DIVISION FRANCE DOMAINE

SERVICE

38 BD BAPTISTE BONNET

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par :

drfip@dgfip13.finances.gouv.fr

Tel 04 42 37 54 05

☎: 04.42.37.54 08

Ville d'Aix en Provence
Direction Foncier, Gestion du Patrimoine
Juridique & ventes immobilières
Hôtel de Ville
13616 Aix en Provence cedex 1

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.311-8 du Code des Communes

Art. 56 et 60 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982

Art. 7-1 de la Loi n° 72-619 du 5 juillet 1972

Art. L. 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Affaire suivie par: M. ROBERT Jean Claude

AVIS n° 2012-001v2666

Dossier connexe 2010-001v2784

1. Propriétaire : Ville d'Aix
2. Date de réception de la demande d'avis : 26/07/12

3. Situation du bien :

Commune : Aix en Provence

Adresse ou lieu-dit : "9 rue Pierre et Marie Curie

Références cadastrales:

Section AT n° 62 d'une contenance globale de 78 m²

4. Description sommaire : Vieil immeuble de 3 étages sur rez-de-chaussée, situé à l'angle d la rue Campra ,dans le secteur sauvegardé .

.5 surface à céder :

6 Réglementation d'urbanisme :

Document P.O.S. :du 28/04/1982 approuvé le 11/07/ et 31/10/04

Zone :UA COS : Non réglementé



6. Situation locative :

partiellement occupé

7. Conditions de la vente : vente aux enchères

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

:

La valeur vénale actuelle des biens à céder, est de 480 000 €

(QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS HORS TAXES)

A Aix-en-Provence, le 09/08/2012

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,

Par déléation,

L'Inspecteur

Jean Claude ROBERT,

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines. Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

COURRIER ARRIVEE			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
17 AOUT 2012			
N° 0668/12			
AF	ME	GPC	DDC
		CAU	JVEI

9 rue Pierre et Marie Curie - Localisation

